



HAL
open science

L'annexion et l'intégration du comté de Nice à la France (1859-1861)

Henri Courrière

► **To cite this version:**

Henri Courrière. L'annexion et l'intégration du comté de Nice à la France (1859-1861). Vive la France. Regards croisés sur l'union du comté de Nice à la France (1860-1947), SERRE édition, 2010. <hal-03653076>

HAL Id: hal-03653076

<https://hal.science/hal-03653076v1>

Submitted on 27 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'annexion et l'intégration du comté de Nice à la France (1859-1861)

Henri Courrière.

L'annexion du comté de Nice, comme d'ailleurs celle de la Savoie, est un événement complexe. Dès sa réalisation, ce changement de souveraineté a en effet provoqué de nombreux débats et de violentes polémiques, émanant tant de ses adversaires que de ses partisans. Il en a résulté une vision souvent caricaturale du rattachement, assimilé soit à un désir profond des populations concernées soit, a contrario, à un acte purement arbitraire, imposé unilatéralement par un pouvoir décrit comme exagérément despotique. 150 ans après les faits, une analyse dépolitisée et dépassionnée de l'annexion nécessite de l'étudier sans en négliger quelque facette que ce soit, afin de mieux comprendre comment se réalisa, concrètement, le passage du comté de Nice du royaume de Piémont-Sardaigne à la France.

Le changement de souveraineté s'inscrit tout d'abord dans le cadre des relations diplomatiques entre la France du Second Empire et le royaume de Piémont-Sardaigne, dans les années 1850-1860. Le Piémont, dirigé par le roi Victor-Emmanuel II et son président du Conseil, le comte de Cavour, souhaite en effet chasser les Autrichiens de l'Italie du Nord-Est (Lombardie et Vénétie) et réaliser l'unité de l'Italie. Ses intérêts rencontrent ici ceux de Napoléon III. L'empereur, désireux de remettre en cause les frontières de 1815 issues du congrès de Vienne, est en effet soucieux de diminuer l'influence de l'Autriche, tout en apparaissant comme le champion des nationalités en Europe. Décidées lors de l'entrevue de Plombière, en juillet 1858, les annexions de Nice et de la Savoie apparaissent ainsi, avant toute chose, comme une contrepartie de l'aide militaire apportée par la France au Piémont-Sardaigne lors de la guerre contre l'Autriche. Elles permettent en effet à la France d'agrandir son territoire, tout en donnant satisfaction à une opinion publique hostile au conflit. Le « principe des nationalités », employé alors pour légitimer l'annexion, sert essentiellement à justifier cet échange territorial, finalement assez « classique » et conforme à la diplomatie traditionnelle. Le principe d'un plébiscite est d'ailleurs imposé par Cavour, lors du traité de Turin du 24 mars 1860. Il permet en effet au président du Conseil piémontais de légitimer, en Italie, la cession de ces territoires, face à l'opposition de la droite conservatrice et de la gauche garibaldienne. Il répond en outre aux plébiscites par lesquels les provinces d'Italie centrale (Émilie, Toscane) viennent de voter leurs propres annexions au Piémont, les 11 et 12 mars 1860. Comme l'a montré l'historien Paul Guichonnet, le plébiscite ne fut donc pas la

« condition des cessions » mais bien un « aval » donné par les électeurs à leur changement de nationalité, ce dernier ayant été « décidé par leur propre souverain ». Les annexions de 1860 constituent ainsi un événement auquel les populations de Savoie et du comté de Nice se sont adaptées et qu'elles ont su, d'une certaine manière, se réapproprier.

L'annexion du comté de Nice à la France doit être également resituée dans le cadre de la construction des identités nationales en Europe au XIX^e siècle. C'est en effet au cours de cette période que les élites intellectuelles et politiques définissent et diffusent ce qui constitue une nation : ancêtres, histoire, langue, monuments, paysages et folklore. Or l'annexion de 1860 concerne un espace frontalier, à l'histoire et aux héritages particuliers, à la nationalité finalement ambiguë. D'abord provençal, le pays niçois passe en effet en 1388 sous la domination de la Savoie, avant de s'intégrer peu à peu au royaume de Piémont-Sardaigne, tout en conservant, de par sa proximité géographique, des liens privilégiés avec la France. Annexé une première fois sous Louis XIV, il l'est à nouveau de 1792 à 1814, avant de revenir au Piémont. Le multilinguisme de la population, entre niçois, italien et français, ainsi que la présence d'un parti français à partir de 1848, indiquent cette nationalité ambivalente du comté. Les trois-quarts de la population de la ville utilisent principalement le niçois pour s'exprimer, tandis que 13% environ se servent de l'italien et 8,5% du français, le reste utilisant l'anglais, le russe ou l'allemand. Une partie importante de la population est donc polyglotte et les élites comprennent aussi bien le français que l'italien. Des journaux dans les deux langues sont d'ailleurs publiés à Nice et les quotidiens français comme italiens y sont lus. La population de la ville reflète enfin sa position frontalière. En 1860, Nice compte environ 44 000 habitants, dont 5 500 Italiens, 2 500 hivernants étrangers et un millions de Français, dont plusieurs sont des réfugiés républicains de 1851. Le comté abrite en outre plusieurs centaines d'anciens soldats de Napoléon I^{er}.

Le processus d'annexion s'est déroulé en cinq phases. De janvier 1860 à l'annonce de l'annexion, en mars, les différents partis et acteurs politiques s'affrontent dans l'optique d'un rattachement à la France qui demeure encore relativement hypothétique. C'est néanmoins au cours de cette période que se dessinent plusieurs thèmes et certaines problématiques qui pèsent lourdement sur la suite des événements. La deuxième période, en mars-avril, une fois l'annexion annoncée et certaine, est pour sa part nettement dominée par la question du plébiscite et de son organisation. Elle est marquée par une recomposition des partis, le ralliement des notables à l'annexion et la disparition progressive des oppositions. Le déroulement du plébiscite, les 15 et 16 avril 1860, constitue naturellement l'acmé de

l'annexion. Il ne doit cependant pas faire oublier la mise en marche du processus d'intégration à la France, d'abord sur le plan symbolique, puis sur le plan politique.

I : Une ville divisée à la croisée des chemins (janvier-14 mars 1860)

Si les interrogations sur l'avenir du comté de Nice se multiplient dès 1859, les premiers mois de l'année 1860 sont marqués, comme en Savoie, par une forte effervescence politique. Jusqu'à la confirmation officielle de l'annexion à la France, le 24 mars, des rumeurs contradictoires structurent en effet les actes et les discours de différents partis et acteurs politiques locaux, tout en entretenant un climat d'incertitude. L'espace politique voit alors s'affronter de plus en plus durement deux partis antagonistes : les annexionnistes, ou parti français, et les anti-annexionnistes, ou parti italien, organisés autour de journaux qui structurent à l'époque la vie partisane.

A : Les partisans de la France

Très actif à partir de 1859, le parti français commence à se structurer à Nice en décembre 1847 autour d'un groupe de libéraux, propriétaires d'un quotidien francophone, *L'Écho des Alpes-Maritimes*, rebaptisé ensuite *L'Avenir de Nice*. En 1860, le journal est dirigé par deux Niçois, nés dans les années 1810 et qui ont fait leurs études en France : Augustin Carlone et Victor Juge. Ils sont épaulés par un publiciste français, Albin Mazon. La majorité des membres du parti français, comme Jules Avigdor, Auguste Gal, Prosper Girard, Victor Tiranty ou Joseph Boutau appartiennent au monde du commerce ou de la banque. Certains, comme Maxime Sauvan, Paul Gautier ou Ferdinand Pollan, sont nés en France. Le quotidien, d'abord proche des idées libérales modérées et favorable à la Deuxième République, participe aux troubles de mai 1851, contre la suppression du port franc de Nice. À partir de 1855, il se montre de plus en plus favorable au régime de Napoléon III même si, en 1860, le quotidien se qualifie de libéral. Les partisans de la France sont donc, dans l'ensemble, des bonapartistes modérés, plutôt libéraux, parfois anciens républicains. Le rattachement à la France prime, pour eux, sur les idées proprement politiques. Ses membres sont essentiellement des négociants, ce qui ne signifie pas que la totalité de ce groupe social soit partisan du changement de souveraineté. Ils sont activement soutenus par le consul de France à Nice, Léon Pillet, à partir d'août 1859.

Les partisans de l'annexion justifient leur position en insistant tout d'abord sur l'importance des relations commerciales du comté avec la France. À leurs yeux, la douane

empêche les négociants de vendre leurs produits outre-Var et freine donc le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans le comté. Les difficultés et le coût des communications gêneraient par ailleurs les relations commerciales avec le Piémont, tandis que le Var et les Basses-Alpes constitueraient *a contrario* le débouché « naturel » des produits fabriqués à Nice. Les partisans de la France soulignent également que les ouvriers de Nice et de l'arrière-pays vont massivement chercher du travail en France, notamment à Marseille et à Toulon. L'annexion ne ferait donc qu'entériner les liens économiques « naturels » entre le comté de Nice et la France, tandis que le maintien au sein du royaume de Piémont-Sardaigne ne pourrait que freiner le développement de la ville et de comté. Les partisans de la France reprennent ainsi à leur compte les arguments des théoriciens de l'unité italienne, selon lesquels le libre-échange permet le développement économique.

À côté de ces arguments, les partisans de la France insistent également sur le caractère artificiel de la frontière, le fleuve Var étant particulièrement facile à franchir tandis que les Alpes constitueraient une véritable limite « naturelle » avec l'Italie. Plus facilement défendable, la frontière des Alpes mettrait ainsi le comté à l'abri des invasions. Des arguments ethnolinguistiques et historiques sont également employés : les annexionnistes estiment que la « race » et la langue des populations du comté sont provençales, donc françaises. La colonie marseillaise, dont la population du comté serait originaire, se serait en effet arrêtée au cours de l'Antiquité à la « barrière naturelle » que forment les Alpes, entre la Gaule et l'Italie. Les partisans de la France accusent enfin le gouvernement de Turin d'avoir négligé le comté de Nice, notamment sur le plan des voies de communication. La supériorité de la législation, de l'administration et de l'éducation française, jugées plus efficaces, est *a contrario* particulièrement valorisée.

Les membres du parti français soulignent donc essentiellement les avantages matériels que les populations du comté retireraient de l'annexion, en termes de développement économique, grâce à la liberté des échanges et à l'efficacité de l'administration française. Ils présentent l'annexion comme un changement bénéfique, naturel et inévitable, en raison des liens économiques croissants entre le comté de la France. Ils insistent enfin sur la « nature » provençale du comté et de ses habitants. Les anti-annexionnistes ont, pour leur part, une opinion totalement inverse sur la « véritable » nationalité de Nice.

B : Les partisans de l'Italie

En 1860, les adversaires de l'annexion se regroupent essentiellement autour de deux quotidiens. Le premier, *Il Nizzardo*, a été fondé en 1853. Rédigé en langue italienne, il est de tendance « démocrate », proche des idées de Garibaldi et de Giuseppe Mazzini. Le général italien né à Nice est en effet un partisan indéfectible de l'italianité de Nice. Le second journal, la *Gazette de Nice*, est dirigé par un riche propriétaire rentier, Gonzague Arson. Rédigé en langue française, il est plus proche de la gauche modérée et des idées de Cavour. Il est d'ailleurs soutenu par le gouvernement piémontais. Les partisans de l'Italie bénéficient enfin, du moins dans un premier temps, de l'appui du gouverneur de la province de Nice, le marquis Maxime Di Montezemolo.

Politiquement, le parti anti-annexionniste rassemble des tendances très divergentes, qu'il s'agisse de l'extrême-gauche garibaldienne, des libéraux, ou de la droite conservatrice, qui se retrouvent sur le terrain anti-annexionniste pour des raisons distinctes. La droite, tout comme le clergé et l'aristocratie, est en effet profondément attachée à la dynastie de Savoie et donc opposée à l'idée de couper les liens avec elle. Les partisans de Garibaldi sont, pour leur part, convaincus de l'italianité de Nice, qui devrait donc participer à l'unité de la péninsule. Les libéraux, enfin, n'apprécient guère Second Empire, synonyme d'autoritarisme. Le parti anti-annexionniste réunit ainsi des sensibilités politiques nombreuses, ce qui explique son manque de cohérence.

Certaines catégories sociales se montrent plus particulièrement opposées à l'annexion. C'est notamment le cas des militaires, des fonctionnaires, des ouvriers du port, des ecclésiastiques et surtout des hommes de lois (juges, avocats ou huissiers). Les fonctionnaires et les juristes niçois, formés à l'université de Turin, risquent en effet de voir leur position sociale profondément remise en cause en cas d'annexion, tandis que les ouvriers, sensibles aux idées de Garibaldi, sont partisans de l'unité italienne, à l'image de toute la gauche. Les ecclésiastiques, enfin, sont attachés à Rome et à leur appartenance au clergé italien. Certaines sociétés secrètes italiennes, comme l'*Associazione unitaria italiana*, auraient également agi en faveur du maintien de Nice en Italie. Les adversaires de l'annexion reçoivent enfin le soutien de certains émigrés français, comme Alphonse Karr, ainsi que celui des membres de colonies étrangères, notamment russes et anglaises.

Pour les adversaires de l'annexion, l'italianité du comté de Nice ne fait aucun doute et l'ensemble de son histoire, depuis l'antiquité romaine, est appelée en renfort pour démontrer que les Niçois ont toujours appartenu à « la grande famille italienne ». Les conflits avec la Provence, au cours du Moyen Âge, sont particulièrement montés en épingle tandis que

l'annexion du comté, lors de la période révolutionnaire, est présentée comme un acte arbitraire et non une adhésion volontaire de la population à la France. Les anti-annexionnistes soulignent par ailleurs que le dialecte niçois s'est très fortement italianisé et ne peut plus être considéré comme du provençal. Ils rappellent également que l'italien est la langue officielle de Nice depuis le XVI^e siècle et que de nombreux auteurs originaires du comté ont écrit en italien. Les figures de Catherine Ségurane et de Garibaldi sont enfin largement mobilisées et mises au service de l'italianité du comté. Catherine Ségurane symbolise ainsi l'attachement de la ville à la Maison de Savoie, tandis que le rôle du « héros des deux mondes » dans la construction de l'unité italienne est présenté comme une preuve irréfutable de l'attachement de la ville à l'Italie. L'interaction de l'identité locale avec l'identité nationale se fait donc ici au bénéfice d'une nationalité italienne fortement affirmée.

Dès la fin de l'année 1859, les adversaires de l'annexion multiplient les initiatives destinées à proclamer leur opposition. Le 28 septembre, le Conseil municipal de Nice vote ainsi, sur proposition de deux de ses membres, Henri Verani-Masin et Charles Laurenti-Robaudi, une adresse à Victor-Emmanuel II proclamant l'attachement de la ville au roi et à la patrie italienne. Le 20 octobre, les officiers de la Garde nationale félicitent le Conseil municipal pour sa déclaration et proclament leur fidélité au roi, à la patrie et à la dynastie de Savoie. Le lendemain, les représentants des sociétés ouvrières de la ville publient un texte allant dans le même sens.

Face aux progrès de la cause annexionniste, les partisans de l'Italie s'efforcent ensuite de démontrer l'attachement de la population au royaume de Piémont-Sardaigne et à la Maison de Savoie. Si une première manifestation, prévue le 28 janvier, semble avoir échoué, trois autres se déroulent avec succès. Le 6 février, une manifestation anti-annexionniste rassemblant au moins 400 personnes se déroule ainsi au Théâtre Royal : l'orchestre joue *Viva il Re*, tandis que le parterre crie « Vive l'Italie », « Vive Victor-Emmanuel » et « Vive Cavour », ainsi que « Viva Nizza italiana » et « Abbasso il tiranno ». Le 8 février, toujours au Théâtre Royal, un concert est donné à l'occasion de la fête du *Statuto*, la Constitution du royaume de Piémont-Sardaigne. La fille de Garibaldi, Teresa, ainsi qu'un ancien colonel de la Garde nationale, Joseph Deyderi, et le député Charles Laurenti-Robaudi, tous anti-annexionnistes, sont présents. Des cris de « Vive le Roi », « Vive l'Italie » et « Vive Nice italienne » sont poussés par le public. L'orchestre joue l'hymne national piémontais et les spectateurs se découvrent lorsqu'un buste du roi, couronné de fleurs et entouré de lumières,

apparaît au centre de la scène. Signe de l'état de tension qui règne alors, des incidents éclatent ensuite en ville.

Le 11 mars, enfin, une messe est célébrée par l'abbé Albert Cougnet à l'église Saint-Jean-Baptiste, dite église du Vœu, pour obtenir de Dieu qu'il éloigne la « catastrophe » qui menace la ville, c'est-à-dire l'annexion. Des cocardes italiennes et des bulletins imprimés « Viva Nizza italiana » et « Viva il Re Galantumo », surnom de Victor-Emmanuel II, sont distribués pour l'occasion par des vendeurs du *Nizzardo* et, après la cérémonie, une manifestation d'au moins 500 personnes défile de l'église à l'hôtel de ville. Arrivés devant ce dernier, les manifestants réclament le drapeau de la commune et le buste du roi, qui leur sont refusés. Un membre du défilé parvient cependant à pénétrer dans les locaux de la garde nationale, brandit un buste du roi et lui fait faire des saluts à la foule, qui l'acclame. Dans l'après-midi, une farandole d'au moins une centaine de personnes parcourt la ville. La soirée est enfin marquée par des troubles au Théâtre Tiranty : tandis que des partisans de l'Italie crient « Viva l'Italia » et « Viva Nizza italiana », ceux de la France répliquent « Vive la France » et « Vive l'Empereur ». Une rixe éclate dans le parterre et un piquet de soldats doit rétablir l'ordre.

C : Une population divisée

Si la situation politique dans le comté commence à se tendre à partir de 1859, elle devient particulièrement confuse entre janvier et mars 1860, en raison de nombreuses rumeurs contradictoires véhiculées par la presse qui affirment, ou démentent, la proximité de l'annexion. L'opinion publique, pour autant que l'on puisse en juger, se montre divisée face à la perspective de l'annexion. Pour certaines élites, plusieurs éléments pèsent en sa faveur. Une partie de la bourgeoisie, notamment négociante, critique en effet le gouvernement de Turin depuis plusieurs années. En 1838, le comte Hilarion de Cessole, président du Sénat de Nice, rédige ainsi un ouvrage destiné à défendre les privilèges et les franchises du port. Lorsque le projet de suppression du port franc se concrétise, en 1851, des troubles assez graves éclatent à Nice et certains hommes politiques estiment que le royaume néglige le comté. C'est ce qu'affirment notamment l'abbé Désiré Niel, député de Puget-Théniers, à propos de la mise en valeur de la vallée du Var, ou Théodore de Santa Rosa, député d'Utelle. La politique d'unification linguistique, menée par le royaume de Piémont-Sardaigne en matière administrative, provoque également des tensions dans la haute vallée du Var, où les actes sont rédigés en français. Une pétition circule ainsi à Guillaumes, en janvier 1860, pour demander

que les actes judiciaires de la commune restent écrits dans cette langue. Ces signes de mécontentement envers le gouvernement de Turin ne doivent cependant pas être surestimés : ils ne signifient pas en effet que leurs auteurs désiraient nécessairement le rattachement à la France.

Les sources se montrent contradictoires et peu fiables concernant l'état de l'opinion. En mars 1860, le préfet du Var affirme que la majorité des populations rurales attend l'annexion avec impatience, tandis qu'une minorité subirait l'influence des propriétaires anti-annexionnistes. En ville, les petits commerçants, les ouvriers non politisés et les principaux négociants seraient favorables au changement de souveraineté tandis que la bourgeoisie, les hommes de loi et les classes populaires influencées par les idées mazziniennes y seraient opposées. Selon d'autres sources, les élites auraient été indifférentes, voire hostiles, à l'annexion, tandis que la masse de la population aurait été plutôt favorable à l'Italie. La confrontation des sources indiquent, en définitive, que l'opinion publique est hésitante voire hostile, au mieux divisée, sur la question de l'annexion.

L'administration piémontaise joue par ailleurs un rôle ambigu au cours de cette période. Jusqu'à la fin du mois de mars 1860, le gouvernement piémontais et le gouverneur Maxime Di Montezemolo encouragent en effet les tendances anti-annexionnistes, à Nice comme en Savoie. Cavour pense alors pouvoir conserver les deux provinces et des agents piémontais agissent dans le comté de Nice contre le changement de souveraineté, tandis que l'administration réagit vivement aux articles de *L'Avenir de Nice*. Albin Mazon est ainsi expulsé à la fin du mois de janvier 1860 en raison de ses prises de position pro-françaises et, à la suite de cette affaire, le marquis Maxime Di Montezemolo, interdit au journal toute discussion sur l'annexion. Le quotidien poursuit néanmoins sa campagne et, le 10 février 1860, il est saisi dans ses bureaux, à la poste et dans les cafés. Ce n'est qu'après le 24 mars que Cavour et l'administration piémontaise agissent en faveur de la réussite du vote. À l'approche du plébiscite, les autorités demeurent cependant très vigilantes. Le 25 mars 1860, un ressortissant français qui protestait contre des partisans de l'Italie, en criant devant le Théâtre Tiranty « A bas l'empereur » et « Vive Orsini », est aussitôt arrêté par les carabiniers et les agents de police.

Les élections municipales et provinciales qui se déroulent à Nice les 15 et 22 janvier 1860 provoquent alors une première confrontation ouverte entre les partisans de la France et ceux de l'Italie. Ces derniers s'efforcent en effet de profiter de ces scrutins pour démontrer l'opposition de la population à l'annexion. *L'Avenir de Nice*, pour sa part, refuse de considérer ces scrutins sous un angle politique, mais il publie la liste d'un Comité du

Commerce, sur laquelle figurent les noms de plusieurs partisans de la France. Les résultats sont globalement favorables aux anti-annexionnistes, mais ils doivent être pris avec précaution. Outre le fait que le suffrage soit censitaire, la participation est en effet particulièrement faible, avec un taux de 46,4% seulement. Les élections au Conseil provincial, équivalent du Conseil général français, sont également défavorables aux annexionnistes. Le 12 février, le syndic de Nice, François Malausséna, alors hostile au changement de souveraineté, est reconduit dans ses fonctions. Les partisans de l'annexion, de leur côté, ne baissent cependant pas les bras et agissent de manière symbolique : le 5 février, au Théâtre Tiranty, fréquenté par le parti français, la salle applaudit l'orchestre lorsqu'il joue « l'air de la reine Hortense », hymne officieux du Second Empire.

II : Vers le plébiscite (mars-avril 1860)

Le 14 mars 1860, *L'Avenir de Nice* annonce « avec certitude » que l'annexion du comté de Nice et de la Savoie à la France est « définitivement consentie » par le gouvernement piémontais et engage la population à garder son calme jusqu'à l'arrivée des troupes française. Un traité secret est en effet conclu à Turin le 14 mars 1860 et le consul de France à Nice, Léon Pillet, en a vraisemblablement informé les rédacteurs du quotidien. Le 26 mars, *L'Avenir de Nice* annonce la signature officielle du traité d'annexion à Turin deux jours auparavant, ainsi que la tenue imminente d'un plébiscite. Un envoyé spécial de l'empereur, chargé de préparer l'annexion, le sénateur corse Pierre-Marie Pietri, ancien préfet de police de Paris, arrive à Nice le même jour. Le 1^{er} avril, enfin, les premières troupes françaises défilent à Nice. L'annexion étant désormais certaine, les partis et acteurs politiques revoient leur position dans la perspective du futur changement de souveraineté.

A : Divisions, pressions et ralliements

La perspective de l'annexion provoque tout d'abord une division de la municipalité. Le 15 mars, la junte municipale, qui constitue l'exécutif du conseil communal, décide en effet d'envoyer au roi Victor-Emmanuel II une députation et une adresse lui demandant de ne pas consentir à la cession du comté ou, à défaut, de faire en sorte que la ville et le comté soient « neutralisés », tout en demeurant sous la souveraineté de la Maison de Savoie. Cette proposition avait été également avancée par Cavour et par l'ancien ministre piémontais Luigi Des Ambrois de Névache. Le lendemain, huit des quarante membres du conseil municipal protestent contre la décision de la junte et quelques jours plus tard, le conseiller municipal

Auguste Gal, partisan de la France, donne sa démission. Les trois-quarts du conseil municipal, dont le syndic François Malausséna, restent donc opposés au changement de souveraineté. Ses délégués sont reçus le 20 mars par Cavour et Victor-Emmanuel II, qui leur exposent l'impossibilité d'accéder à leur demande.

L'arrivée à Nice du sénateur Pietri, le 26 mars, change profondément la donne. L'envoyé spécial de l'empereur parvient en effet à rassurer les acteurs réticents, en écoutant leurs doléances et leurs vœux pour l'après-annexion. Il reçoit également de nombreuses délégations des différentes corporations et corps constitués de la ville. *L'Avenir de Nice* publie systématiquement les comptes-rendus de ces rencontres, dans le but de montrer à l'opinion que les autorités constituées, rassurées par les engagements du sénateur, approuvent désormais l'annexion. Le rôle de Pietri a été certainement déterminant : envoyé par Napoléon III, il bénéficie d'une légitimité de parole que n'ont pas les membres du parti français. Italianophone et italophile, partisan de l'unité de l'Italie et connu pour ses talents de diplomate, il était également plus à même que le consul de France de rallier les indécis à la cause de l'annexion. Surtout, par ses promesses, il parvient à rassurer les notables dont le pouvoir d'influence et d'entraînement sur le reste de la population, notamment en milieu rural, reste déterminant. Or, 65% de la population du comté vit dans l'arrière-pays.

Les autorités piémontaises se montrent très actives au cours de cette période. La déclaration de Victor-Emmanuel II, le 2 avril 1860, est ici particulièrement décisive. Le souverain, en effet, y délie les populations de Savoie et du comté de Nice de leur serment de fidélité et annonce officiellement la tenue d'un plébiscite. Les légitimistes, et au-delà d'eux Nice « la très fidèle », ne peuvent donc plus se prévaloir de leur fidélité au roi pour refuser l'annexion, même si le souverain n'appelle pas explicitement à voter en faveur du changement de souveraineté. Pour ne pas gêner le scrutin, le roi annonce en outre la nomination de fonctionnaires originaires du comté, jusqu'au changement effectif de souveraineté et Louis Lubonis, avocat né à Nice en 1815, devient gouverneur provisoire de la province le même jour. Le lendemain, *L'Avenir de Nice* change de titre pour devenir *Le Messenger de Nice*, en hommage au journal du même nom publié dans la ville sous le Premier Empire. Le 2 avril constitue ainsi un tournant décisif à quelques jours du scrutin.

Le nouveau gouverneur commet cependant un impair. S'adressant à la population le 6 avril, pour confirmer la tenue d'un plébiscite et appeler les habitants au calme et à l'obéissance, il demande en effet aux opposants à l'annexion de cesser leur activité au nom de l'intérêt de la patrie et de se soumettre à la volonté du roi. Or le texte provoque la désapprobation du gouvernement piémontais et la colère du parti italien : par son caractère

trop ouvertement favorable au changement de souveraineté, le gouverneur provisoire contredit en effet la position officielle de Turin, selon laquelle les populations concernées doivent pouvoir voter en toute indépendance. La polémique montre l'ambiguïté qui entoure dorénavant et déjà le plébiscite : officiellement, les populations concernées doivent pouvoir choisir librement mais, officieusement, le gouvernement piémontais souhaite que le résultat du vote soit positif. Encore faut-il ne pas le dire trop clairement. Le 8 avril, enfin, le syndic de Nice, François Malausséna, appelle lui aussi à accepter l'annexion par dévouement envers le roi et la cause de l'unité italienne. La proclamation du syndic, comme celle du gouverneur provisoire, permettent de bien cerner l'évolution des élites : ayant compris désormais que l'annexion allait se produire, elles s'y rallient par pragmatisme, au nom de leur fidélité envers le roi et de leur attachement à la patrie italienne. Le rattachement à la France est, dès lors, présenté comme un sacrifice douloureux mais nécessaire, fait sur l'autel de l'unité.

À la suite de ces déclarations, la plupart des autorités et des notabilités apportent officiellement leur soutien à l'annexion. Le 9 avril, l'évêque de Nice Jean-Pierre Sola publie une circulaire adressée aux curés dans laquelle il leur demande de recommander aux fidèles de voter en faveur de l'annexion. Le lendemain, les curés des paroisses de la ville se rendent auprès de Pierre-Marie Pietri pour l'assurer de leur dévouement envers l'empereur. Le 14 avril, la communauté juive de Nice, regroupée au sein de l'Université Israélite, apporte également son soutien au changement de souveraineté. Différents notables de l'arrière-pays se rendent enfin auprès de Pietri pour faire connaître leur ralliement, tandis que plusieurs communes ou corps constitués font publier des adresses à l'empereur dans lesquelles ils expriment leur satisfaction d'être bientôt réunis à la France. La majorité des autorités sociales se prononcent donc et agissent à présent en faveur du changement de souveraineté.

B : La préparation du plébiscite

Le soutien de la plupart des notables étant acquis, il reste cependant à convaincre une population qui, pour la première fois, va voter dans le cadre du suffrage universel. Un Comité français est fondé le 25 mars en vue du plébiscite et un Comité Niçois, appelé également Comité central d'annexion ou Comité d'annexion, est créé le 12 avril. Dirigé par le négociant Victor Tiranty, il met en place des « comités spéciaux » dans chaque paroisse, afin de réunir et de conduire les électeurs aux urnes. Ces comités, dominés par les notables et les curés, jouent un rôle déterminant dans l'organisation du vote, notamment dans l'arrière-pays. La date tardive de la formation de ces structures indique cependant que leur but est

essentiellement d'encadrer le vote en s'appuyant sur les autorités sociales traditionnelles, dans le cadre familial de la paroisse. Ils ne sont donc pas chargés de convaincre les électeurs, mais bien de les canaliser, afin que le vote soit une manifestation à la fois massive, enthousiaste et digne, c'est-à-dire conforme aux pratiques et à l'idéologie politiques du Second Empire.

Le parti français s'efforce aussi de convaincre les électeurs. Une brochure intitulée *Les avantages de l'annexion du comté de Nice à la France. Conversation entre Jean et le père Jacques* est ainsi imprimée et distribuée afin de souligner les avantages matériels que la population recueillera du changement de souveraineté. Une cantate, intitulée *l'Hymne à la France* ou *Chant des Niçois*, est reproduite par la presse. Ses paroles, mises en musique par le compositeur français Léopold Amat, rappellent l'appartenance du comté à la France sous le Premier Empire et soulignent les origines provençales de la ville de Nice. Plusieurs notables, comme le maire de Puget-Théniers Alexandre Ginesy, ou des personnalités plus modestes, servent également d'agents électoraux lors de la préparation du plébiscite, parfois en échange d'une rétribution.

Le 1^{er} avril, les partisans de l'annexion organisent une fête pour accueillir les deux premiers bataillons français qui arrivent à Nice. Les troupes sont casernées à la nouvelle manufacture des tabacs, route de Villefranche, à l'écart de la ville. Ces festivités permettent de franciser et d'impérialiser le cadre urbain, par des cocardes et drapeaux français et par l'édification d'un arc de triomphe surmonté d'un aigle, symbole de l'Empire. Elles marquent donc une première prise de possession symbolique de la ville, mais seulement par les partisans de la France. Des incidents se déroulent d'ailleurs le soir même : des opposants à l'annexion parcourent la ville précédés d'une musique, les vitres d'un café annexionniste sont brisées et des hommes sifflent en passant devant l'Hôtel de France, où réside le sénateur Pietri. Après la fête de la journée, les partisans de l'Italie ont donc organisé une contre-manifestation, visant à se réapproprier le territoire municipal.

Les partisans de la France commettent par ailleurs un certain nombre de maladresses, qui contribuent à entretenir une atmosphère de tensions. Le ton très polémique de *L'Avenir de Nice* lui attire des reproches de la *Gazette de Nice*, mais aussi du gouverneur Louis Lubonis et du consul de France Léon Pillet. La violence des articles du journal annexionniste empêche en effet la « conciliation » entre les différents partis que les autorités s'efforcent de promouvoir. Les notables conservateurs éprouvent en outre des réticences à adhérer à un parti dont les membres les plus éminents, Juge et Carlone, sont d'anciens partisans de la Seconde République.

C : Résistances et oppositions

Après le 14 mars et l'annonce « officielle » de l'annexion, les manifestations anti-annexionnistes sont organisées par des comités, signe que l'opposition se structure et s'organise. Un Comité italien d'une trentaine de personnes au moins se déclare ainsi « permanent » le 17 mars et décide de se réunir tous les soirs. Il organise une manifestation lors du départ des délégués de la junta municipale chargés de remettre l'adresse de la municipalité au roi. 250 personnes, au moins, les acclament lors de leur passage place Victor (actuelle place Garibaldi), aux cris de « Viva Nizza italiana » et « Viva il Re galantuomo ». Le 18 mars, une tentative de manifestation échoue au Théâtre Tiranty, mais une centaine de personnes, précédée d'une trompette, parcourent la ville en proférant des menaces contre les partisans de la France.

Les manifestations se transforment à la fin du mois de mars, lorsque le changement de souveraineté devient certain. Il ne s'agit plus alors pour les manifestants de lutter contre l'annexion, mais plutôt de marquer leur attachement à l'Italie ou leur hostilité envers les partisans du changement de souveraineté. Le 28 mars, un attroupement de 2000 à 3000 personnes, selon la *Gazette de Nice*, se produit ainsi devant les bureaux de *L'Avenir de Nice* : des cris de « à bas l'Avenir » et « à bas les renégats » sont proférés, tandis que des manifestants essaient d'arracher l'enseigne de l'imprimerie, avant d'en être empêchés par des carabiniers. Le 29 mars, plusieurs milliers de personnes, selon la *Gazette*, parcourent la ville avant de donner une sérénade à un adversaire de l'annexion, le capitaine Pagani. Le même jour, un second rassemblement se dirige vers la maison de l'ancien colonel Joseph Deyderi, où loge la fille de Garibaldi. Lorsque celle-ci paraît à la fenêtre en agitant un drapeau italien, elle est acclamée par la foule. Les dernières manifestations, les 30 et 31 mars, se déroulent à l'occasion du départ des troupes piémontaises et rassemblent, selon la *Gazette*, 3000 à 4000 personnes. Là encore, la foule acclame « Nice italienne », l'armée piémontaise et le roi.

D'autres micro-événements montrent la persistance des oppositions. À la fin du mois de mars, deux membres du Cercle philharmonique de Nice refusent ainsi que des fonds soient alloués à la réception des officiers français et les autres membres de la direction du cercle doivent finalement prendre ces frais à leur charge. Vers la même date, des officiers de l'armée piémontaise demandent réparation à Victor Juge d'un article qu'ils jugent injurieux à leur égard et le publiciste doit présenter des excuses en signant une rétractation.

Les élections législatives du 25 mars 1860 constituent l'un des derniers moments d'affrontement entre les deux partis. Les seuls candidats pour les deux circonscriptions de

Nice sont Joseph Garibaldi et Charles Laurenti-Robaudi, adversaires déclarés de l'annexion. *L'Avenir de Nice*, peut-être échaudé par les mauvais résultats de l'élection municipale, ne présente pas de candidat et appelle à l'abstention. *Il Nizzardo*, en revanche, mène une campagne très active afin que le nombre de votants soit suffisamment élevé pour rendre le scrutin valide. Soit que les électeurs aient suivi la consigne de *L'Avenir*, soit qu'ils aient considéré que ces élections étaient à présent inutiles, le nombre de votants n'est pas suffisant pour valider les résultats : Garibaldi ne recueille que 407 voix pour 436 votants et 1598 inscrits, soit une participation de 27,3% ; Laurenti-Robaudi n'obtient que 273 voix sur 285 votants et 1098 inscrits, soit une participation de 26%. Les résultats du second tour ne sont guère meilleurs : 430 suffrages pour Garibaldi et 129 pour Laurenti-Robaudi.

Malgré la faiblesse de leur légitimité, les deux députés de Nice s'efforcent néanmoins de faire porter au parlement du Turin l'opposition de leurs électeurs. Le 6 avril, Garibaldi déclenche ainsi un incident à la Chambre des députés en essayant d'interpeller le ministère au sujet de la cession de Nice à la France. Le 12 avril, les deux députés dénoncent vivement les modalités du déroulement de l'annexion.

Le maintien du comté de Nice au sein de l'Italie devenant de moins en moins probable, la *Gazette de Nice* propose à nouveau, le 31 mars, que la ville et le comté soient érigés provisoirement en État indépendant, le temps que les tensions au sein de la ville s'apaisent et que les intérêts entre la France et le comté soient suffisamment proches pour que l'annexion se déroule « naturellement ». Il ne s'agit donc pas de refuser l'annexion mais de la repousser simplement à une date ultérieure. La proposition de la *Gazette* rencontre toutefois peu d'échos.

À l'approche du plébiscite, les adversaires de l'annexion hésitent sur la stratégie à suivre. Au milieu du mois de mars, le Comité National de Nice, également appelé Comité italien, composé de libéraux attachés à la dynastie, envoie des agents dans l'arrière-pays pour préparer le vote. Le 5 avril, cependant, il suspend ses activités en mettant en cause la présence des troupes françaises et la proclamation du gouverneur Lubonis, qui empêchent selon lui un déroulement normal du vote. Le 9 avril, il appelle finalement les électeurs à s'abstenir. *La Gazette de Nice* recommande également l'abstention pour les mêmes raisons. *Il Nizzardo*, pour sa part, a cessé de paraître dès le 3 avril en dénonçant les conditions dans lesquelles doit se dérouler le plébiscite. Les anti-annexionnistes renoncent donc à soutenir le *non*.

III : Le plébiscite d'annexion (15-16 avril 1860)

Le plébiscite des 15 et 16 avril constitue la clef de voûte de l'annexion. Le vote doit en effet légitimer le changement de souveraineté aux yeux de l'opinion publique internationale et du parlement de Turin. Il est donc indispensable, pour Napoléon III comme pour Cavour, que le résultat du plébiscite soit le plus unanime possible. Pour ce faire, les Italiens établis à Nice mais qui ne sont pas originaires de la ville ou du comté, et qui sont majoritairement hostiles à l'annexion, sont écartés du scrutin. Parallèlement, la date du vote n'est révélée qu'une semaine auparavant, ce qui laisse peu de temps aux adversaires du rattachement pour s'organiser.

Au cours de la campagne, les partisans de l'annexion insistent particulièrement sur l'importance de la participation, d'autant plus que leurs adversaires appellent à l'abstention. Ils s'efforcent dans ce but de rallier les partisans du royaume de Piémont-Sardaigne, en affirmant que « voter aujourd'hui pour la France, c'est aussi voter pour l'Italie », en lui permettant de réaliser son unité. Il convient enfin de souligner que c'est la première fois que les habitants du comté votent au suffrage universel. À Nice, le nombre d'inscrits passe ainsi de 2 700 (législatives de mars 1860) à 11 000 personnes.

A : Le déroulement du vote et les résultats

Comme tous les scrutins du Second Empire, le plébiscite d'annexion est un vote très encadré. À côté des curés, des syndics et des notables, des capitaines de quartiers désignés par la municipalité sont ainsi chargés de faire inscrire les électeurs sur les listes électorales. Le premier jour du vote, à Nice et dans l'arrière-pays, les électeurs des paroisses rurales se rendent ensembles aux urnes, en défilés, avec des drapeaux et des tambours, précédés du curé et du syndic, dans une ambiance de fête. Ils portent des cocardes et brandissent leur bulletin. Le vote est donc à la fois festif et unanimiste, proche de la manifestation. Il vise avant tout à montrer la cohésion de la communauté et son soutien unanime à l'annexion.

Le soir du second jour de vote, le 16 avril, une manifestation de 8 à 10 000 personnes, selon *Le Messager*, précédée de la musique et de la garde nationale, défile à Nice en chantant *L'Hymne à La France*. La foule porte des drapeaux et des torches, ainsi qu'un écriteau annonçant les résultats du vote à Nice : 6810 *oui* et 11 *non*. La manifestation s'arrête sous les fenêtres de l'Hôtel de France où réside le sénateur Pietri. Une députation lui annonce officiellement les résultats. Toute la ville vient ainsi proclamer symboliquement sa décision au représentant de la France, qui semble d'ores et déjà avoir supplanté le gouverneur provisoire de la province.

Les résultats du vote paraissent globalement satisfaisants pour l'administration : le taux de participation atteint en effet 84,4% et, par rapport aux votants, le *oui* obtient 99,3% contre 0,6% pour le *non*. 0,1% des bulletins étaient blancs ou nuls. Seules trois communes se font remarquer par un nombre relativement élevé de votes négatifs : Castellar, Gorbio et Menton. À Nice, le nombre de bulletins blancs ou nuls, 25, est supérieur au nombre de *non* (11).

Ces résultats doivent cependant être nuancés. La vote étant très encadré et l'opposition ayant appelé à l'abstention, il convient en effet de mieux prendre en compte cette dernière en comparant le nombre de bulletins *oui* au nombre d'électeurs inscrits. Les résultats sont ainsi légèrement moins satisfaisants pour l'administration : 83,8% des électeurs ont en effet voté *oui*, tandis que 16,2% ont préféré s'abstenir, voter *non*, blanc, ou nul. À titre de comparaison, en Savoie, 96,4% des électeurs inscrits ont voté en faveur de l'annexion à la France.

En prenant pour critère le nombre de *oui* par rapport aux inscrits, plusieurs communes apparaissent plus réfractaires que les autres : La Brigue (27,1% de *oui* seulement par rapport aux inscrits), Castellar et Gorbio (36 et 34,5%), Ste-Agnès et Tende (51,7 et 57,3%), Breil et La Trinité-Victor (66,1 et 69,5%). On distingue ensuite un groupe de 9 communes, dont Menton, où le *oui* se situe entre 70 et 79,99% et un ensemble de 12 communes, dont Nice, où ce taux est compris entre 80 et 89,99%. Les communes les plus réfractaires se situent donc à l'est du comté, près de la future frontière italienne, tandis qu'une deuxième poche de résistance relative se trouve le long du littoral. Un troisième ensemble regroupe une poignée de communes dans la région de St-Sauveur et un certain nombre de localités isolées, plutôt situées dans l'arrière-pays, font preuve de moins d'enthousiasme que les autres. Globalement, c'est ainsi l'ouest du comté, proche de l'ancienne frontière avec la France, ainsi que l'arrière-pays qui ont apporté un soutien quasi inconditionnel à l'annexion, soit que les habitants aient été effectivement partisans de l'annexion, soit que la pression administrative y ait été plus efficace.

B : Réactions et contestations

Bien que les résultats soient globalement satisfaisants, les partisans de l'annexion s'efforcent de minimiser l'importance des abstentions, signe de leur caractère crucial. *Le Messager de Nice* affirme ainsi que de nombreux militaires, retenus sous les drapeaux, n'ont pas pu prendre part au vote, ainsi que les bergers, les travailleurs émigrés en France, les malades et les infirmes. Le quotidien ne reconnaît l'existence que de « quelques centaines »

d'opposants et affirme que de nombreux électeurs ruraux ont été trompés par des « manœuvres déloyales ». Augustin Carlone fait par ailleurs remarquer que Gonzague Arson, qui possède des terres et un château à Castellar, aurait utilisé l'influence dont il dispose sur les villageois. Le gouvernement piémontais aurait enfin envoyé des émissaires dans les vallées de la Roya et de la Bévéra, ainsi que dans la haute vallée de la Vésubie, afin de pouvoir conserver ces territoires.

Les partisans de l'Italie, pour leur part, mettent en cause les conditions du vote. La *Gazette de Nice* dénonce ainsi les cantonniers et les gardes-champêtres de l'arrière-pays, qui auraient présenté aux électeurs l'annexion comme un fait accompli qu'il convenait simplement d'entériner. L'attitude du gouverneur, des syndics et de l'évêque, qui ont tous appelé à voter *oui*, est également dénoncée. Les commissaires de quartiers, en ville, auraient en outre fait campagne pour le vote positif, parfois en intimidant les électeurs. Dans ces circonstances, les derniers actes d'opposition relèvent alors du baroud d'honneur. Vers la fin du mois d'avril, des pétitions circulent pour dénoncer les irrégularités du scrutin. Garibaldi et Laurenti-Robaudi donnent leur démission de députés de Nice, en dénonçant les conditions du vote, le 23 avril. Au début du mois de juin, enfin, une trentaine d'individus crie « Vive Garibaldi », « Vive Nice italienne », « Vive Orsini » et « A bas la France », devant la caserne de la place St-Dominique, à Nice.

Le 26 mai, au Parlement de Turin, l'ancien ministre Urbano Rattazzi critique violemment la cession de Nice à la France. Dans sa réponse, Cavour affirme que la Savoie et le comté de Nice appartiennent bien à la France par la géographie et la culture. Il souligne également que les pressions et les irrégularités ne peuvent expliquer à elles seules la quasi-unanimité des résultats. La Chambre des députés de Turin vote finalement, le 29 mai, la ratification du traité d'annexion, par 229 voix pour, 33 contre et 23 abstentions. Le Sénat procède de même le 10 juin. Dans leur rapport consacré à l'approbation de la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France, les sénateurs Salmour, Cibrario, Galvagno et Ridolfi estiment que, par ses traditions historiques, sa langue et sa position topographique, Nice peut être considérée comme étant « plus française qu'italienne ». La cession du comté à la France est donc jugée conforme au « principe des nationalités ».

C : Incertitudes et déceptions

Les deux mois situés entre le vote du plébiscite et la prise de possession officielle du comté de Nice par la France, le 14 juin, constituent une période de transition délicate. Le 27

avril, le sénateur Pietri décrit ainsi au ministre des Affaires étrangères une sorte « d'interrègne de l'autorité », due au fait que l'administration piémontaise n'est plus légitime, tandis que l'administration française n'est pas encore installée. Les anti-annexionnistes, comme nous l'avons vu, profitent d'ailleurs de cette relative vacance du pouvoir pour exprimer leur opposition. L'économie locale se trouve par ailleurs perturbée par le changement de souveraineté. En prévision de la suppression de la douane, les commerçants ont en effet arrêté de commander des marchandises et les magasins se trouvent vides. Le sénateur Pietri fait distribuer des secours en bons de pain et demande au syndic de Nice d'entreprendre des travaux pour occuper la main-d'œuvre, en attendant que la situation se normalise.

Le problème du tracé exact de la frontière constitue une autre source de tensions. En effet, bien qu'elles aient participé au plébiscite, les communes de la vallée de la Roya ne sont pas immédiatement fixées sur leur sort, la délimitation de la frontière ayant été confiée à une commission binationale. Or, rapidement, des rumeurs assurant que ces communes resteront attachées au Piémont-Sardaigne circulent et provoquent l'inquiétude des habitants partisans de l'annexion. En mai 1860, 118 habitants de Saorge signent ainsi une protestation déclarant qu'ils ont voté en faveur de la France et qu'ils refusent d'être séparés de Nice. Une fois le tracé connu, à la fin du mois de mai, plusieurs habitants de Tende et de La Brigue protestent vivement contre leur maintien au sein du royaume de Piémont-Sardaigne et des délégués des deux villages remettent au sénateur Pietri des protestations adressées à l'empereur. Ces démarches sont essentiellement motivées par la peur de représailles, de la part du parti italien, et par l'inquiétude de ne pouvoir écouler leurs produits à Nice, comme auparavant. L'administration piémontaise se montre en outre assez brutale envers les partisans de la France lorsqu'elle reprend les deux villages en main. Le 23 juin, des bersagliers et des carabiniers arrivent ainsi à La Brigue et annoncent aux habitants que leur commune, ainsi que celle de Tende, resteront au Piémont. Selon le président du Comité d'annexion de La Brigue, les militaires auraient fait retirer les drapeaux français des fenêtres, auraient arrachés les insignes français des maisons et auraient pris aux habitants leurs cocardes françaises. Plusieurs habitants préfèrent alors se réfugier à Nice ou dans d'autres communes de la vallée de la Roya. En juillet 1860, les communes de Breil, Sospel et Saorge accordent d'ailleurs un « droit de cité » aux habitants de Tende et La Brigue.

La frontière est finalement fixée définitivement par une convention signée le 7 mars 1861. Outre Tende, La Brigue et le hameau de Molières, sept communes perdent une partie de leur territoire, qui se trouve situé de l'autre côté de la frontière. En compensation, les

propriétaires de Tende et La Brigue sont cependant exemptés de droit de douanes pour les récoltes de leurs terres.

Le changement de souveraineté bouleverse en outre la situation de plusieurs catégories sociales dans le comté de Nice. Les prêteurs sur gages et les pharmaciens sont ainsi soumis à une réglementation beaucoup plus stricte qu'auparavant. Les juristes et les hommes de loi constituent cependant le groupe socio-professionnel le plus durement touché : la suppression de la Cour d'appel, malgré les promesses de Pietri, fait en effet chuter brutalement le nombre de leurs clients. Certains magistrats sont dès lors reclassés dans l'administration française, tandis que d'autres choisissent le Piémont ou sont mis à la retraite. Nombre d'entre eux, notamment ceux qui préfèrent rester à Nice, voient leur position sociale diminuer, à l'image de Louis Lubonis ou de l'ancien vice-président du tribunal civil de Nice, Adrien Faissole. En octobre 1860, le procureur général d'Aix-en-Provence estime néanmoins que cette suppression était inévitable, en raison de la formation insuffisante de ces magistrats et de leur nombre trop élevé. Il souligne également qu'elle a permis de porter un rude coup à la fraction de la bourgeoisie qui s'était montré la plus hostile au changement de souveraineté et qui perd ainsi fortement de son influence. L'administration française s'efforce enfin de trouver un bon équilibre entre « Français » et « Niçois » dans la répartition des postes à pourvoir, laissés vacants par le départ des employés piémontais. Or, certains partisans de l'annexion qui espéraient des postes, comme Carlone ou Faissole, font rapidement part de leur déception, s'estimant peu récompensés de leurs efforts.

IV : L'intégration symbolique du comté de Nice à la France (avril 1860-janvier 1861)

Ni le vote du plébiscite, ni même la cession officielle du comté de Nice à la France ne marquent la fin du processus d'annexion. Il reste en effet à intégrer à présent cet espace au sein de l'Empire et de la nation française. Cette intégration passe tout d'abord par un certain nombre de festivités, qui permettent au pouvoir de mettre en scène des représentations destinées à unifier le corps social autour de certaines valeurs et de certains symboles. Elles lui permettent ainsi de légitimer son action et d'affirmer sa souveraineté, selon des modalités révélatrices de ses soubassements idéologiques.

A : Usages du passé et fêtes de transition

L'annexion à la France donne tout d'abord lieu, à Nice et dans le comté, à plusieurs festivités de transition, destinées à accompagner et à concrétiser peu à peu le changement de

souveraineté. Fait nouveau et significatif, elles utilisent massivement les souvenirs du Premier Empire. Les anciens soldats de Napoléon vivant dans le comté, regroupés en 1859 dans le Comité des médaillés de Sainte-Hélène de Nice, sont alors particulièrement sollicités au cours de cette période. Au nombre de 600 en 1854, ces soldats ont participé aux manifestations pro-françaises, avant comme après le plébiscite. En 1859 et en 1860, ils ont ainsi célébré un service commémoratif le 5 mai, jour anniversaire de la mort de Napoléon I^{er} et, le 14 juin 1860, ils ont assisté à une cérémonie commémorative à la cathédrale Sainte-Réparate, pour l'anniversaire de la bataille de Magenta. Les soldats du Premier Empire ont enfin joué un rôle non négligeable lors de la proclamation des résultats du plébiscite. À Tende, les médaillés de Sainte-Hélène, accompagnés de ceux de La Brigue, ont ainsi fait le tour du village, parfois portés sur des charrettes, avant d'aller au banquet organisé pour l'occasion. Après le repas, ils se sont réunis sur la place du village et, deux par deux, précédés de tambours et de drapeau, ont à nouveau fait le tour de la commune, suivis de toute la population. Les anciens soldats de Napoléon I^{er} permettent ici de rattacher symboliquement le village et ses habitants à la France, comme à l'Empire.

L'héritage du Premier Empire est également mis en exergue par la municipalité de Nice. Le 1^{er} mai 1860, une adresse du Conseil municipal à Napoléon III lui assure ainsi qu'il trouvera, en venant, les « traces glorieuses du grand fondateur de sa dynastie », qui a pris le commandement de l'armée d'Italie à Nice en 1796. Le 27 juillet, une seconde adresse évoque « les soins religieux avec lesquels on a conservé à Nice les souvenirs et les traditions du premier Empire ». Lors de la première fête du 15 août célébrée à Nice, enfin, le maire François Malausséna appelle la population à s'inspirer « des grands souvenirs que la Saint-Napoléon rappelle » car « pour nos pères, sous le premier Empire, cette fête fut constamment un jour de joie et de bonheur ». L'appartenance de Nice au Premier Empire est ainsi mobilisée afin d'inscrire le nouveau régime dans la continuité de l'histoire locale. La fête permet également d'unir la ville au reste de la nation française, qui célèbre la même fête au même moment.

Le théâtre et les chansons rappellent eux aussi les souvenirs du Premier Empire. Outre l'*Hymne à la France*, c'est le cas de *Nice française*, une pièce musicale jouée lors des fêtes de l'annexion et écrite par le poète français Théodore de Banville. L'allégorie de Nice y déclare ainsi à celle de la France :

Car, fidèle à son cœur, depuis Napoléon,
Mon peuple n'a jamais oublié son vrai nom,
Et savait, en dépit de ces contraintes vaines,

Que ton sang généreux coulait dans mes veines !

Plusieurs cérémonies publiques marquent par ailleurs l'adhésion des différents corps de la ville à la France et à l'Empire. Le 29 avril, une députation de la Garde nationale se réunit ainsi place St-François à l'initiative du commandant Léon Féraud, partisan de la France, pour porter au sénateur Pietri une adresse destinée à l'empereur. La députation, précédée par sa musique, est composée de 200 gardes nationaux portant une cocarde française, un drapeau français et des lauriers à leur fusil. La musique joue l'*Hymne à la France* et « l'air de la reine Hortense », hymne quasi officiel du Second Empire. La députation se rend tout d'abord auprès du général Charles Auguste Froissard, puis auprès du consul de France. Elle va ensuite à l'église du Vœu, pavoisée de drapeaux français, pour entendre un *Te Deum*. Le cortège se rend enfin sur la place de l'hôtel de ville où il se sépare aux cris de « Vive la France », « Vive l'Empereur » et « Vive Nice française ». La Garde nationale, incarnation de la cité, rend donc hommage aux autorités françaises pour montrer son allégeance, tout en s'appropriant symboliquement les différents lieux de pouvoirs de la ville.

Des fêtes privées proclament également le soutien de certaines corporations au changement de souveraineté. Le 10 mai, un banquet est ainsi offert par les commerçants de Nice au sénateur Pietri. Un buste de l'empereur, entouré de fleurs et de drapeaux français, est placé en face de la table d'honneur. Les discours prononcés, et publiés par la presse, permettent aux convives de définir et de divulguer les termes du contrat implicite qui lie les négociants au nouveau régime : en échange de leur soutien à l'annexion, les commerçants attendent de l'État qu'il encourage le commerce et l'industrie de la ville.

Les premières cérémonies officielles, lors de la prise de possession de l'arrondissement de Nice par la France le 14 juin 1860, concrétisent enfin le changement de souveraineté. Le commissaire extraordinaire piémontais Joseph Pirinoldi remet alors officiellement le territoire à Pierre-Marie Pietri, qui représente la France. Le procès-verbal est signé dans le grand salon du palais du gouvernement en présence de Mgr Sola, du nouveau préfet des Alpes-Maritimes Roland Paulze D'Ivoy, du général Corréard, de Léon Pillet, du conseil municipal de Nice et des autres autorités civiles et militaires. Le drapeau piémontais est ramené après avoir été salué de 21 coups de canon puis le drapeau français est élevé et salué également par 21 détonations. Le sénateur Pietri procède alors à l'installation du préfet des Alpes-Maritimes et du sous-préfet de Puget-Théniers. Les commissaires extraordinaires et les autorités se rendent ensuite à la cathédrale où est chanté un *Te Deum*. Sur le cours Saleya, le général Corréard passe en revue le 90^e régiment de ligne, un escadron de hussards et la

gendarmerie. Le soir, la ville est illuminée. Ce n'est cependant que trois jours plus tard qu'ont lieu les festivités.

B : Les fêtes du 17 juin 1860

Les fêtes officielles de l'annexion se déroulent en effet le 17 juin à Nice et dans le comté, le lendemain de celles qui ont eu lieu à Paris. Le décalage entre la passation de pouvoir et les festivités s'explique par la volonté que la fête ait lieu un dimanche, afin que l'assistance soit plus nombreuse et pour entourer la cérémonie de sacralité, à l'image de la fête officielle de l'Empire, fixée le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge. Les festivités sont préparées par les autorités et Louis Lubonis remplit ici les fonctions de « metteur en scène » habituellement dévolues au préfet. Le 12 juin, le gouverneur envoie ainsi aux différents syndicats du comté une circulaire leur demandant d'assister, avec les conseillers municipaux et les fonctionnaires, à un *Te Deum* solennel, dans l'église principale de la commune. Ils doivent également encourager et encadrer les festivités, afin de rendre la manifestation populaire, digne et solennelle. Toutes les autorités locales, notables et curés, doivent ainsi montrer leur ralliement au nouveau régime et à leur nouvelle patrie, afin d'entraîner les populations. Le gouverneur n'indique cependant pas de programme précis et laisse à chaque syndic le choix de régler les détails.

Si l'organisation des festivités révèle les attentes des organisateurs, leur récit par la presse permet de déterminer avec plus de précision le sens que les autorités souhaitent leur conférer. *Le Messager de Nice*, dans son numéro du 17 juin, souligne ainsi la signification de l'événement :

« Les fêtes auxquelles nous assisterons aujourd'hui n'ont pas seulement pour but de célébrer la fin d'un état de crise qui avait arrêté momentanément toutes les transactions ; elles ont une portée plus haute et une signification plus nette : le drapeau qui flotte sur nos édifices publics ne signifie pas seulement ordre et grandeur, il annonce surtout que Nice, négligée et abandonnée par le fait de sa position géographique à l'égard du Piémont, doit à dater d'aujourd'hui être entraînée par le grand mouvement de progrès qui maintient la France à la tête de la civilisation européenne.

« Les salves d'artillerie qui ont salué l'annexion officielle n'ont pas été, pour le gouvernement de l'Empereur, la déclaration d'une simple prise de possession ; elles ont été aussi, de la part de la France, la proclamation d'un contrat auquel la France n'a jamais failli.

« Déjà Français par leurs aspirations, nos concitoyens sont appelés enfin à participer aux bienfaits équitablement répartis entre tous les membres de la grande famille dont S. M. l'Empereur est le chef auguste et vénéré ; Nice pourra bientôt

reconnaître que, surtout en politique, l'intérêt bien entendu est toujours d'accord avec les inspirations du cœur.

« La proclamation de M. le Préfet des Alpes-Maritimes nous annonce déjà une ère nouvelle pour notre pays ; à nous de nous rendre dignes des faveurs et des bienfaits qui nous sont réservés ; à nous de faciliter par un concours sincère et dévoué la tâche de l'administration. Qu'il n'y ait plus parmi nous d'autres rivalités que pour le bien, d'autre jalousie que pour la prospérité commune, pour le dévouement à l'Empereur.

« Célébrons donc la fête de l'Annexion avec toute la pompe possible : une nouvelle existence commence pour nous ; n'oublions jamais que nous devons à Napoléon III le suprême bonheur du retour à la mère-patrie ».

Le discours du quotidien montre toute la polysémie des fêtes du 17 juin, qui n'est pas sans rappeler fortement celle des festivités du 15 août. Les fêtes de l'annexion marquent ainsi pour Nice la fin des incertitudes, le début de la prospérité, la proclamation d'un « contrat » avec la France, mais aussi le retour à la mère patrie et la fin des rivalités au sein de la cité, c'est-à-dire le dépassement des clivages politiques, grâce à l'action de l'empereur. Les fêtes de l'annexion sont ainsi porteuses de la même volonté de rupture avec le passé que celles du 15 août, qu'il s'agisse du passé républicain pour ce dernier ou du passé monarchiste et piémontais, donc italien, pour le 17 juin. Elles inaugurent également une ère nouvelle en rassemblant les habitants autour des souvenirs du Premier Empire et occultent ainsi tous les autres héritages. La notion de reconnaissance est par ailleurs très présente et, en cela, la fête du 17 juin constitue une sorte de réponse à la cérémonie parisienne de la veille. L'historien Rémi Dalisson a en effet souligné que la fête du 16 juin mettait en scène « un souverain magnanime accueillant à bras ouverts ses enfants perdus ». Les fêtes du 17 juin constituent enfin un prolongement du plébiscite d'annexion. Comme celles le 15 août, par leur caractère unanimiste, elles sont en effet une célébration et une réitération du plébiscite, un espace où le pouvoir met en scène l'adhésion de la population. Ces festivités apparaissent donc pleinement comme une fête de souveraineté, un espace où le groupe célèbre son harmonie en même temps qu'il conforte la légitimité du pouvoir. Par cette première fête de souveraineté française, la ville montre sa reconnaissance et son dévouement. Elle semble vouloir tisser, avec Napoléon III et la France, les liens de fidélités qui viennent d'être rompus avec Victor-Emmanuel II et le royaume de Piémont-Sardaigne.

Le déroulement des festivités ne présente par ailleurs rien de particulier. Le 16 juin au soir a lieu une promenade aux flambeaux. Le lendemain, des jeux, des banquets et des attractions se déroulent dans toute la ville. La municipalité offre notamment un banquet au sénateur Pierre-Marie Pietri, au préfet Roland Paulze d'Ivoy et aux autorités françaises. Elle

fait également distribuer des bons de pain, de pâtes et de viandes aux indigents. Ces dons permettent au régime de Napoléon III de montrer que celui-ci demeure fidèle à son image de sauveur du peuple, soucieux du sort des plus démunis. *Le Messenger de Nice* souligne en outre qu'il s'agit d'une manifestation de gratitude envers la France et l'Empereur. Le Comité central français organise également un banquet, au cours duquel des toasts sont portés à la France, à l'Empereur et au sénateur Piétri. Le Cercle philharmonique organise enfin une soirée de réception des autorités, des officiers et des fonctionnaires français, au cours de laquelle des « hymnes patriotiques » sont chantés par les ouvriers de la ville. La soirée se termine par un bal, tandis que la ville est illuminée.

Toutes les composantes de la société, élites, ouvriers, indigents, expriment ici leur gratitude envers le souverain et la France, ainsi que leur allégeance au régime. Dans cette fête de dévouement envers la France et envers l'empereur, la municipalité joue un rôle moteur. La ville remercie ainsi la nation et le souverain de l'accueillir et met en scène l'enthousiasme de sa population. Le comité français fête sa victoire, mais les toasts évoquent également une forme de remerciement. Enfin, le Cercle philharmonique participe à la fusion des élites anciennes et nouvelles et met lui aussi en scène le ralliement populaire. La fête permet en définitive de proclamer le rassemblement de toutes les classes sociales comme leur adhésion unanime à l'Empire et à la France.

Dans les autres communes du comté, les fêtes de l'annexion se déroulent selon un schéma comparable, à quelques variations près. À Utelle, elles ont ainsi lieu le 14 et le 17 juin et rassemblent la population, le clergé et la municipalité en une grande « manifestation patriotique ». Il s'agit là aussi de montrer publiquement l'unanimité de l'adhésion, à la fois populaire et notabiliaire, puisque les fêtes rassemblent les habitants et les autorités, soulignant ainsi la double légitimité de l'annexion. Les fêtes de Villefranche, pour leur part, ont lieu le 24 juin seulement. La commune a en effet décidé de les repousser de huit jours, afin qu'elles ne soient pas concurrencées par celles de Nice. *Le Messenger* souligne particulièrement la présence de vétérans du Premier Empire et assure avoir vu un médaillé de Sainte-Hélène pleurer de joie en admirant la grande aigle qui surmontait la hampe du drapeau de l'Hôtel-de-Ville de Villefranche. La décoration de la ville vise à franciser et à « impérialiser » l'espace public : des drapeaux français sont placés aux fenêtres et un arc de triomphe surmonté du buste de l'empereur est élevé sur la place du port. La musique souligne le caractère national et local des festivités, à travers « l'air de la reine Hortense » et le *Chant des Niçois*, joués par la

musique du 90^e régiment. À 5 heures, un bal champêtre est ouvert sur la place du port, devant l'arc de triomphe de verdure.

La politique festive de la municipalité de Nice se caractérise enfin par un abandon significatif puisque, dès le mois de mai, la junta municipale décide de ne plus célébrer la fête du *Statuto*. Il devenait en effet impossible de commémorer, dans une ville qui allait bientôt devenir française, une date symbolique aussi forte, véritable « fête nationale de l'Italie libérale », selon Gilles Pécout, alors même que le plébiscite venait d'être voté. La rupture avec le passé est ainsi consommée. Les festivités organisées pour l'accueil de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie concluent en dernier lieu l'entrée symbolique du comté de Nice dans la nation française.

C : Le voyage de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie

Le voyage de l'empereur et de l'impératrice à Nice, du 12 au 14 septembre 1860, clôt le temps des festivités liées à l'annexion. La proclamation du préfet Roland Paulze d'Ivoy annonçant la venue du couple impérial souligne le sens conféré à ce voyage. Elle indique en effet que « leurs Majestés, touchées du mouvement unanime au milieu duquel deux belles provinces sont venues accroître la force de leur Empire », souhaitent « cimenter à leur tour, par leur présence, une indissoluble union ». Le voyage constitue donc une réponse aux fêtes de l'annexion. Il s'agit, pour l'empereur, de valider le contrat moral contracté par la ville lors de ces festivités, tout en venant se ressourcer dans la légitimité populaire, fondement du régime bonapartiste. Le préfet souligne également l'enjeu que représentent pour les populations locales le bon déroulement des festivités et l'accueil fait à Napoléon III. Il indique ainsi que ce sont « les instincts populaires, ces guides constants de sa politique, qui lui inspireront ici, comme partout, les grandes décisions d'intérêt général qui nous tiennent encore dans l'attente ». Il s'agit donc, pour la ville, de montrer clairement son adhésion, si elle souhaite obtenir par la suite les travaux et les subsides qu'elle réclame.

L'empereur et l'impératrice débarquent à Villefranche le 12 septembre 1860. Le choix d'un port militaire souligne d'ores et déjà la dimension de souveraineté du voyage. Le couple est accueilli par le préfet, le maire et la municipalité de cette ville. Les souvenirs du Premier Empire sont particulièrement mobilisés. *Le Messager de Nice* évoque ainsi les « sentiments de gratitude d'un peuple qui se souvient des gloires et des bienfaits du premier Empire ». Il assure également avoir entendu « des centaines de vieillards », nés sous le Premier Empire, manifester leur joie de pouvoir à présent « mourir citoyens de la plus généreuse et de la plus

respectée des nations ». La présence de ces hommes permet de souligner la continuité entre le Premier et le Second Empire et de renforcer la thèse du retour à la mère patrie.

À Nice, la municipalité accueille l'empereur à l'entrée de la place Victor, rebaptisée place Napoléon en août, et lui offre les clefs de la ville. Le choix de cette place permet également d'établir un lien avec le Premier Empire. C'est en effet à cet endroit que Napoléon I^{er} a rassemblé ses troupes au début de la campagne d'Italie, en 1796 et la place portait déjà ce nom sous le Premier Empire. Il s'agit donc de revenir à la situation antérieure à 1814, date du retour du comté au royaume de Piémont-Sardaigne. La monumentalité de l'architecture et le poids du passé permettent de solenniser la cérémonie, tandis que des drapeaux des corps constitués de la ville, corporations, quartiers et communes, soulignent l'unanimité de l'adhésion du comté.

L'empereur et l'impératrice passent tout d'abord sous un arc de triomphe monumental surmonté d'aigles et érigé sur la place. Ils parcourent ensuite les boulevards du Pont-Vieux et du Pont-Neuf, la place Charles-Albert, la place des Phocéens et la rue Saint-François-de-Paule avant d'arriver sur le Cours. Ce trajet leur permet d'accomplir un demi-tour de la ville en reliant ses deux places principales. À l'entrée du Cours, un second arc de triomphe, de dimension plus modeste et fleuri, est dédié à l'impératrice. Le couple impérial est accueilli par des pêcheurs et leurs épouses en costume traditionnel. Il s'agit ici de souligner l'adhésion des classes populaires au régime, mais aussi celle de la culture locale, symbolisée par la femme du pêcheur en costume « pittoresque ». L'empereur et l'impératrice sont logés au palais du gouverneur où ont lieu les réceptions officielles. Celles-ci commencent par une députation de jeunes filles et se poursuit par l'hommage des maires. Le soir, la ville est illuminée et un bal est organisé. Le lendemain, Napoléon III et Eugénie visitent la plaine du Var, avant de partir pour la Corse. Un feu d'artifice clôt les cérémonies.

Il convient naturellement de ne pas confondre participation à la fête et adhésion aux valeurs dont elle est porteuse, de même qu'il est nécessaire de se méfier des comptes-rendus officiels, nécessairement élogieux. Ces fêtes sont néanmoins dotées d'une valeur didactique précise, tendant à ancrer l'idée selon laquelle l'annexion rend au comté de Nice sa véritable nationalité, tout en scellant l'adhésion du peuple au gouvernement impérial. Les fêtes de l'annexion, comme le voyage du couple impérial, marquent ainsi l'entrée de Nice dans le corps symbolique de la nation française, son allégeance à la personne de Napoléon III et son adhésion au régime du Second Empire. Cette intégration symbolique achevée, il reste désormais à accomplir l'intégration politique du comté de Nice.

V : L'intégration politique (décembre 1860-février 1861)

De décembre 1860 à février 1861, l'ancien comté de Nice connaît une série de scrutins qui construisent son intégration politique à la nation. Les élections législatives de décembre 1860 constituent en effet, pour les habitants comme pour les notables, un nouveau moment d'apprentissage des normes et des pratiques politiques françaises et impériales, après l'expérience particulière du plébiscite. Elles représentent en outre un enjeu majeur pour l'administration, qui doit confirmer le succès du plébiscite d'annexion, en favorisant l'élection d'un homme à la fois populaire et partisan de l'Empire. Les élections locales, enfin, permettent de déterminer dans quelle mesure l'annexion s'est accompagnée, ou non, d'un renouvellement des hommes politique locaux.

A : Les candidats aux élections législatives de décembre 1860

Les élections législatives des 9 et 10 décembre 1860 se déroulent dans un cadre nouveau. Les habitants de l'ancien comté, divisé en deux arrondissements, celui de Nice et celui de Puget-Théniers, doivent en effet élire un seul député, contre quatre auparavant, dans le cadre d'un scrutin uninominal à deux tours. Compte-tenu du contexte particulier créé par l'annexion, l'administration se montre par ailleurs très prudente quant à la désignation du candidat officiel, pratique propre au Second Empire. À la fin du mois d'avril, le sénateur Pietri avait en effet écrit au ministre des Affaires étrangères, pour insister sur la nécessité de choisir très soigneusement le candidat, en raison des ambitions suscitées par l'élection. Le comte Henry Avigdor, ancien député au Parlement du Turin, s'était en outre déclaré candidat et avait déjà commencé à faire campagne, en affirmant qu'il bénéficiait du soutien de l'empereur.

L'administration choisit dès lors de rester neutre et cinq candidats se présentent : le négociant en huiles Désiré Pollonnais, le comte Henry Avigdor, le comte Eugène Spitalieri de Cessole, l'avocat Rastoin-Brémond et l'ancien secrétaire du sénateur Pietri, Pierre-Nicolas Rapetti. Le changement de souveraineté provoque donc une sorte d'appel d'air politique. Tous ces candidats s'efforcent en effet de bénéficier de la nouvelle configuration créée par l'annexion pour s'assurer ou pour renforcer leur position sociale. Cette inflation de candidatures risquait cependant de provoquer des tensions au sein de la population et, surtout, de raviver la division entre les partisans de la France et ceux de l'Italie. L'administration décide dès lors de changer de stratégie et, le 1^{er} décembre 1860, le préfet Paulze d'Ivoy fait savoir que le gouvernement a choisi comme candidat officiel l'ancien gouverneur provisoire

de la province, Louis Lubonis. Pollonnais, Rapetti, Rastoin-Brémond et le comté de Cessole retirent aussitôt leur candidature. Henry Avigdor, en revanche, maintient la sienne.

Louis Lubonis constitue, a priori, un bon candidat pour l'administration. Né à Nice en 1815, il est le fils d'un commissaire de police de cette ville et a épousé une Française en 1858. Docteur en droit, il a fait ses études au collège des Jésuites de Nice puis à l'Université de Turin. Il a ensuite accompli sa carrière à la cour d'appel de Nice, tout en étant avocat des pauvres. Conseiller provincial de 1852 à 1859, sa fortune est évaluée, en 1860, à 6000 francs. Le candidat présente donc le double avantage d'être à la fois un notable établi et un homme déjà connu de la population grâce à ses fonctions passées, ce qui doit faciliter son élection. Il s'agit également, pour l'administration, de montrer qu'elle sait récompenser les efforts d'un homme initialement opposé à l'annexion et dont les intérêts personnels ont été lourdement remis en cause par le changement de souveraineté.

Henry Avigdor, pour sa part, est né à Nice en 1814. Membre d'une vieille famille juive niçoise, il est le fils d'Isaac Samuel Avigdor, négociant propriétaire, et le frère des banquiers Jules et Septime Avigdor. Député de Novi Ligure, dans le Piémont, de 1850 à 1853, il a vécu à Paris où il représentait, comme chargé d'affaires, la république de Saint-Marin et la principauté de Monaco, tout en louant des appartements à Nice. Converti au catholicisme, il est également propriétaire du château de Bures et a été maire de Morainvilliers, dans les Yvelines. Henry Avigdor a donc de nombreux atouts : il a déjà une expérience politique et appartient à une importante famille de Nice. Dans sa profession de foi, il rappelle qu'il a défendu les franchises du port et, tout en se disant dévoué à l'empereur, met en exergue son indépendance politique. Son profil ne peut donc que gêner la préfecture : bien placé pour remporter le scrutin, il bénéficie déjà d'une réelle légitimité politique, ce qui en fait un relais trop peu sûr pour l'administration.

B : Le déroulement de la campagne

Le déroulement de la campagne électorale montre la force de la candidature officielle, mais aussi l'importance des résistances et des oppositions. En tant que candidat officiel, Lubonis bénéficie en effet de l'appui de la préfecture. Fonctionnaires et élus locaux lui apportent donc leur soutien. L'administration s'efforce cependant de faire preuve de modération vis-à-vis de l'opposition au candidat officiel. Le commissaire de Sospel, après avoir mis en prison pour tapage un cabaretier partisan d'Avigdor qui distribuait des bulletins, le relâche dès le lendemain afin de ne pas en faire une victime. Les déplacements des

partisans d'Avigdor sont surveillés. Les maires, pour leur part, jouent un rôle de relais du pouvoir impérial, en essayant d'influencer les habitants de leur commune. Celui de Sospel, Joseph Borrighione, fait ainsi afficher un appel aux électeurs les incitant à voter pour le candidat officiel.

La presse intervient massivement durant la campagne. *Le Messenger de Nice* soutient ainsi le candidat officiel en affirmant que son adversaire est le candidat d'une fraction de la population, alors que l'annexion a « détruit tous les partis ». On reconnaît ici un thème classique de la rhétorique bonapartiste. L'élection doit marquer au contraire, pour le quotidien, la fin de l'affrontement entre annexionnistes et anti-annexionnistes en permettant la désignation d'un député qui dépasse ce clivage et symbolise l'union et l'unanimité de la population. *Le Messenger* appelle également à voter pour le candidat officiel afin de remercier l'empereur pour les mesures qu'il a prises en faveur de l'ancien comté. Le quotidien s'efforce enfin de donner un caractère plus général au scrutin : l'élection de Lubonis doit fournir la preuve au reste de la France que le comté de Nice est bien français. Le scrutin est donc assimilé à une sorte de second plébiscite. Il s'agit ici de renforcer l'enjeu de l'élection afin d'en assurer le résultat et de montrer que tout vote autre que celui pour Lubonis constituerait une preuve d'opposition à l'Empire, voire à la France.

Henry Avigdor, de son côté, mène une campagne très active. Profitant de la lenteur de l'administration à désigner son candidat, il fait distribuer des tracts et des bulletins par ses amis et ses connaissances. Il fait également publier ses principales interventions au parlement de Turin afin de rappeler ses actions politiques passées.

Le candidat indépendant bénéficie du soutien de plusieurs petits notables de l'arrière-pays, comme l'adjoint au maire de Sospel, Maulandi. Certains élus locaux n'hésitent pas à faire pression en sa faveur. Le maire de Berre menace ainsi de renvoyer les conseillers municipaux qui voteraient pour Lubonis, accusé d'avoir « vendu Nice à la France ». La veille de l'élection, le maire n'affiche la proclamation du préfet en faveur du candidat officiel que durant deux ou trois heures et distribue des bulletins d'Avigdor au lieu de ceux de Lubonis. Plusieurs ecclésiastiques font également campagne pour le candidat indépendant.

Ce dernier semble avoir bénéficié du soutien des anciens opposants à l'annexion. Ses partisans sont ainsi fréquemment qualifiés d'« italianissimes », c'est-à-dire de « très italiens », par les sources et *Le Messenger* dénonce l'action du parti « également ennemi de la France et de l'Italie », c'est-à-dire anti-annexionniste. La *Gazette de Nice* appelle, pour sa part, à faire « acte d'indépendance » en votant pour Avigdor. Le commissaire de police de St-

Martin-Lantosque, enfin, rapporte qu'il a entendu dire que, dans le village de Belvédère, « tout le monde voterait pour M. Avigdor parce qu'il avait promis qu'avant deux ans ils seraient italiens ». Il est difficile de connaître le bien-fondé de ces assertions, comme de savoir s'il ne s'agissait pas surtout, pour le commissaire, d'ôter toute légitimité au candidat adverse et à ses partisans. Avigdor semble bien, quoi qu'il en soit, avoir cristallisé sur sa candidature un certain nombre d'oppositions au candidat officiel et à ce qu'il représentait.

C : Des résultats décevants pour l'administration

Comme l'ensemble de la campagne, les deux jours de vote se déroulent dans une atmosphère tendue, du moins dans certains villages. À Sospel, des partisans d'Avigdor arrachent ainsi aux électeurs leur bulletin Lubonis pour le remplacer par celui de leur candidat. Dans plusieurs autres communes, des conseillers municipaux font pression en faveur du candidat indépendant. De son côté, le commissaire de police de Sospel fait intercepter les bulletins Avigdor distribués aux électeurs. À la fin de la première journée du vote, le 9 décembre, il indique en avoir pris plus d'un millier, qu'il a mis au feu.

Les résultats sont finalement assez décevants pour l'administration. Si Lubonis l'emporte largement sur Avigdor (70,9% contre 28,9% par rapports aux votants), le taux d'abstention est en effet de 50,1%. Il atteint en outre 77,3% à Nice. Il est impossible de dire avec certitude s'il s'agit d'une abstention d'indifférence ou de résistance. Si l'on additionne les abstentions aux votes Avigdor, on constate néanmoins que peu de cantons adhèrent à la candidature Lubonis. Les électeurs inscrits se sont en effet prononcés pour le candidat officiel à plus de 50% dans sept cantons seulement sur seize. Si l'on tient compte du fait que les cantons de Breil (48,5%) et de St-Martin-Lantosque (48,2%) donnent presque la moitié de leur voix à l'abstention ou à Avigdor, ce sont essentiellement les cantons de l'Ouest de l'ancien comté, à l'exception notables du canton de St-Sauveur, qui ont le plus soutenu le candidat officiel. En définitive, le candidat officiel n'est élu que par 35,4% des électeurs inscrits.

Après la proclamation des résultats, les partisans d'Avigdor réagissent vivement à la défaite de leur candidat. À Sospel, les membres du « parti italien » affichent ainsi un placard hostile à un prêtre et à un conseiller municipal qui ont soutenu le candidat du gouvernement. Ils rédigent également une protestation accusant le commissaire de police et les gendarmes d'avoir influencé le vote et cherchent des signatures. Dans la soirée du 10 décembre, des membres du parti italien essayent de chanter des « chansons italiennes et contre la France ».

Globalement, le commissaire de police de Sospel dresse un bilan très mitigé du scrutin dans son canton : de nombreux notables et presque tous les ecclésiastiques ont soutenu Avigdor.

Dix protestations sont finalement déposées contre l'élection de Lubonis, dénonçant surtout l'intervention abusive des autorités en faveur du candidat officiel, mais l'élection est néanmoins validée par la Chambre des députés dans sa séance du 5 mars 1861. Sans doute à cause de ces résultats mitigés, le préfet Roland Paulze d'Ivoy est nommé dans le Cher dès le 5 janvier 1861. Il est remplacé par Denis Gavini de Campile, auparavant préfet de l'Hérault.

L'effondrement du nombre de voix favorables à l'Empire est très net, entre le plébiscite d'avril et les élections législatives de décembre. Cette évolution ne peut s'expliquer avec certitude, mais l'on peut néanmoins émettre plusieurs hypothèses. La pression officielle, mise en œuvre par une administration nouvelle et connaissant mal la situation locale a certainement joué un rôle non négligeable dans cet échec. Les agents de l'administration, commissaires de polices, fonctionnaires locaux ou sous-préfets, n'ont vraisemblablement pas encore eu le temps de s'implanter au sein de leurs nouvelles circonscriptions et leur zèle s'est parfois retourné contre eux. Le préfet Paulze d'Ivoy semble avoir tout particulièrement manqué de tact. Le gouvernement n'a en outre pas choisi un très bon candidat, en désignant Louis Lubonis plutôt que François Malausséna. Le premier, contrairement au second, n'a en effet que peu d'expérience politique et son action en tant que gouverneur provisoire n'a pas suffi à combler cette lacune. Elle a peut-être même joué en sa défaveur. Un certain nombre de notables et d'électeurs ont, par ailleurs, visiblement peu apprécié le système de la candidature officielle. L'apparition des premières déceptions relatives à l'annexion a, enfin, certainement joué un rôle dans cet échec relatif de Lubonis.

La nature des votes favorables à Avigdor pose néanmoins problème. Les agents de l'administration désignent en effet ses partisans comme étant tous des membres du « parti italien », des « Italiens », voire des « italianissimes ». Pourtant, Avigdor proclame nettement, dans sa profession de foi, ses opinions françaises comme son adhésion à l'annexion. Il est donc probable que cette accusation, sans être complètement infondée, ait été abusive. Le candidat indépendant semble, de fait, avoir catalysé sur sa personne plusieurs types d'oppositions : à l'annexion, vraisemblablement, mais aussi à la candidature officielle et, plus globalement, aux pratiques politiques et administratives autoritaires du Second Empire. Le faible résultat de Lubonis montre dès lors l'importance de ces oppositions, peu de temps avant les élections locales.

D : Les élections locales

Les premières élections cantonales françaises du comté de Nice se déroulent le 29 décembre 1860, pour le premier tour, et le 5 janvier 1861 pour le second. Le nombre d'élus a sensiblement diminué avec l'annexion, puisque 17 sièges de conseillers généraux seulement sont à pourvoir, contre 21 sièges de conseillers provinciaux auparavant. Le scrutin est en outre assez disputé, signe que le changement de souveraineté a provoqué, là aussi, une sorte d'appel d'air. 25 candidats se présentent en effet au scrutin, soit une moyenne de 1,5 candidat par siège.

Ces élections cantonales montrent essentiellement la continuité du personnel politique local, malgré le changement de souveraineté. Toutes les personnalités qui essaient alors d'entamer une carrière politique sont en effet battues. Augustin Carlone, principal meneur du parti français, arrive ainsi en dernière position dans le canton de Nice-Est. L'ancien secrétaire du sénateur Pietri, Nicolas Rapetti, est largement battu dans celui de Nice-Ouest. Henry Avigdor, enfin, est devancé par le marquis Félix de Constantin dans le canton de Contes, qui a pourtant majoritairement voté pour lui lors des élections législatives. En revanche, tous les anciens conseillers provinciaux qui se sont présentés sont réélus et représentent, en définitive, 9 conseillers généraux sur 17, soit environ 53% des élus. Si l'annexion a entraîné un certain renouvellement des élites politiques locales, elle n'a donc pas provoqué une rupture complète par rapport à l'avant 1860.

L'étude des professions des élus montre, enfin, que les hommes de loi maintiennent leur position dominante. Huit des conseillers sont en effet des juristes, tandis que les négociants sont seulement au nombre de trois. On trouve également deux propriétaires, dont un aristocrate, deux militaires en retraite, un ingénieur et un ancien professeur. Sept conseillers occupent d'autres fonctions politiques. Le maire de Nice, ses deux adjoints et un conseiller municipal sont ainsi élus au Conseil général, de même que deux anciens députés au parlement de Turin, Barthélémy Léotardi et Adrien Barralis, et le nouveau député Louis Lubonis. Ce sont donc, essentiellement, des notables locaux ralliés à l'annexion qui occupent en 1861 la majorité des sièges « niçois » du conseil général.

Les élections municipales de janvier et février 1861 constituent la dernière étape du processus électoral entamé avec les élections législatives. Conformément à la loi, le scrutin est précédé d'un certain nombre de nominations. François Malausséna est ainsi nommé maire de Nice par décret impérial dès le 25 juin 1860 et le reste du Conseil municipal est maintenu dans ses fonctions à la fin du mois de juillet. Les maires des petites communes sont ensuite

nommés par arrêté préfectoral, le 11 janvier 1861, et ceux des communes plus importantes par décret impérial, le 12 janvier 1861. Les élections municipales ont lieu le 26 et le 27 janvier pour les communes de plus de 2500 habitants et le 27 janvier seulement pour les autres.

À Nice, où 32 conseillers doivent être élus, *Le Messenger* s'efforce de dépolitiser le scrutin afin d'éviter un nouvel affrontement entre partisans et adversaires de l'annexion. La liste qu'il soutient compte 16 membres de l'ancien conseil municipal élu avant l'annexion. Il s'agit essentiellement des membres annexionnistes, anciens ou ralliés, du précédent conseil, dont le maire François Malausséna. À l'inverse, la *Gazette* soutient une liste composée d'anciens adversaires du changement de souveraineté, dont plusieurs anciens conseillers municipaux démissionnaires.

Les résultats sont, encore une fois, assez décevants pour l'administration. Le taux d'abstention est en effet trop élevé pour rendre le scrutin valide et un second tour doit avoir lieu, les 2 et 3 février. À l'issue de celui-ci, tous les candidats soutenus par *Le Messenger* sont élus, à l'exception d'un seul. Le nouveau conseil municipal compte finalement 19 conseillers sortants, soit 59% de ses membres. Là encore, la continuité l'emporte donc assez nettement par rapport à l'avant 1860.

Ces élections municipales marquent surtout l'apparition d'une nouvelle source de tensions. Quelques semaines après le scrutin, le quotidien *Il Diritto*, de Gênes, affirme en effet que « l'élément niçois » se trouve à présent en minorité dans le nouveau conseil municipal. Signe de l'importance de ce sujet, *Le Messenger* se sent obligé de réfuter aussitôt cette accusation, en assurant que, sur les 13 nouveaux membres du conseil, 8 sont des « Niçois » tandis que 5 seulement seraient des « Français établis à Nice depuis fort longtemps ». Cette question de la proportion entre « Niçois » et « Français » au sein du conseil municipal peut sembler secondaire, mais elle marque en fait l'apparition d'un nouveau et important problème, appelé à une longue existence : celui de la cohabitation entre nouvelles et anciennes élites et de la façon dont elles parviennent, ou non, à se répartir le pouvoir municipal. En distinguant, en outre, les « Niçois » des « Français », elle montre également que la question de la « véritable » nationalité de Nice n'est, pour certains, toujours pas tranchée.

Conclusion

Événement relativement mineur à l'échelle des bouleversements du XIX^e siècle, mais majeur pour les populations concernées, l'annexion du comté de Nice à la France est à la fois révélateur des pratiques politiques des années 1860 et du processus de construction des identités nationales au cours de cette période. Le changement de souveraineté de 1860,

réclamé par Napoléon III, accepté par Cavour et Victor-Emmanuel II, a bien été imposé aux populations concernées. Signe des progrès des idées de souveraineté, les deux gouvernements ont cependant eu l'habileté de ne pas essayer d'imposer brutalement et unilatéralement leur décision. Ils ont plutôt encouragé et rassuré les populations, négocié avec les élites locales et fait pression discrètement pour parvenir finalement à leur faire prendre conscience qu'il était dans leur propre intérêt d'accepter et de soutenir le rattachement. Dès lors, les élites niçoises sont parvenues à se réapproprier l'idée d'annexion, à la justifier auprès de la majorité de l'opinion, puis à entraîner celle-ci en faveur de la France.

L'ambiguïté nationale du comté de Nice a très certainement joué ici un rôle déterminant. C'est en effet grâce à son passé en partie français que les partisans de l'annexion ont pu convaincre du bien-fondé, voire de la nécessité, du changement de souveraineté. Sans ses origines marseillaises et provençales, sans sa première annexion en 1792-1814 et sans son appartenance au Premier Empire, l'annexion de 1860 aurait été certainement beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. Cette valorisation de la francité, indéniable, du comté de Nice, eut cependant pour corolaire un certain effacement de l'italianité, réelle, de la ville et de son territoire. L'ambiguïté nationale, à Nice comme dans d'autres régions frontalières, devenait en effet de plus en plus indécidable à l'heure de la définition d'identités nationales distinctes. Le caractère franco-italien de Nice a donc permis, ou du moins facilité, son annexion. Pour autant l'effacement de son italianité pose problème durant de longues années : en 1871, des Comités Niçois situés à Nice comme en Italie proclament l'italianité de la ville, à l'image de plusieurs hommes politiques locaux ou du quotidien niçois de langue italienne *Il Pensiero di Nizza*, publié jusqu'en 1896. Ce n'est finalement qu'à l'approche de la Belle Époque, au terme d'un processus long et complexe, que le caractère italien de la ville et du comté finit par s'effacer presque complètement, au profit d'une identité pleinement française et républicaine.